



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
JEUDI 1^{er} JUIN 2017

L'an **DEUX MILLE DIX SEPT** le **1^{er} juin** à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 13
présents : 11
votants : 11

PRÉSENTS: G.RINFRAY - C.ALLAIN - P.THOMAS - G.DESCHAMPS - O.BRULE - T.SAULNIER - MP.RABU – Y.STEINER – S.NOURISSON - M.GUENEGO - S.HAMEL
ABSENTS EXCUSES : F.PRUNIS, V.MAIRESSE

Date de convocation : Le 24/05/2017

Mme MP.RABU a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 55-2017 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 4 Résidence des Fontaines.

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de biens. Il l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 9 mai 2017 présentée par Maître Yves BLOUET de l'office notarial de Fougères concernant le bien cadastré **ZR 185** d'une superficie totale de 670 m² situé au **4, Résidence des Fontaines**.

DÉLIBÉRATION N° 56-2017 : MODIFICATION DU BUDGET COMMUNE - Décision modificative 1

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de modifier le budget communal pour permettre le remplacement du sèche-linge à l'école.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Modifie** le budget commune comme suit :

- **2188 immobilisations corporelles - opération 11** + 660 €
- **2315 travaux en cours – opération 28** - 660 €

DÉLIBÉRATION N° 57-2017 : TARIFS COMMUNAUX 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs communaux. Il rappelle aux membres de l'assemblée les tarifs en cours et leur demande de se prononcer sur les tarifs pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018, à savoir :

Salle des fêtes	Habitants de Poligné	Habitants hors commune	Associations du pays
Soirée grande salle (du lundi au jeudi)	180 €	280 €	50 €
Soirée petite salle	140 €	180 €	50 €
Week-end grande salle	270 €	380 €	50 €
Week-end petite salle	220 €	280 €	50 €
Vin d'honneur	Gratuit	50 €	50 €

Bois sur pied : 20 € la stère

Busage :

tuyaux : 13.86 € le ml
grille : 60.83 € la grille
regard : 40 € le regard

transport : 60 €
main d'œuvre busage : 10 € le ml

DÉLIBÉRATION N° 58-2017 : TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs actuellement appliqués pour la restauration municipale de Poligné. Le prestataire Convivio a adressé un courrier précisant que les tarifs vont augmenter de 1.85% au 1^{er} septembre 2017. Il convient de revoir ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **fixe** les tarifs de la restauration municipale applicables à compter de septembre 2017

Libellé	Tarif à compter de septembre 2017
Repas Enfant	3.65 €
Repas Personnel Scolaire	3.55 €
Repas Enseignant	5.05 €
Repas Personnel Communal	5.05 €
Repas Emploi d'avenir	2.75 €
Repas Personnes Agées – emporté	6.80 €
Repas Personnes Agées – livré	7.80 €

DÉLIBÉRATION N° 59-2017 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (cantine et ménage)

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique qui assure les fonctions suivantes : aide à la restauration de la cantine et du centre de loisirs, ménage dans les différents locaux communaux.

Actuellement le contrat est de 29/35^{ème} et la personne en poste partant à la retraite au 1^{er} septembre 2017, M. Le Maire propose d'augmenter le poste à 35 heures pour permettre une réorganisation des services.

Le comité technique départemental a été saisi pour avis.

Il y a lieu de se prononcer sur l'augmentation du temps de travail de ce poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **Décide** d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique à 35 heures annualisé à compter du 1^{er} septembre 2017.

DÉLIBÉRATION N° 60-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE AU TITRE DU FONDS REGIONAL TERRITORIALISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès du Pays des Vallons de Vilaine au titre du Fonds Régional Territorialisé pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en commerce boulangerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **sollicite** une subvention auprès du Pays des Vallons de Vilaine au titre du Fonds Régional Territorialisé pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en commerce boulangerie.
- **mandate** M. Le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention.

DÉLIBÉRATION N° 61-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU TITRE DES DEPENSES D'ISOLATION THERMIQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes au titre des dépenses d'isolation thermique pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en commerce boulangerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **sollicite** une subvention auprès de la Communauté de Communes au titre des dépenses d'isolation thermique pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en commerce boulangerie.
- **mandate** M. Le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention.

DÉLIBÉRATION N° 62-2017 : VALIDATION DU PROJET D'AMELIORATION DE LA VOIRIE EN CENTRE BOURG POUR LA SECURITE DES USAGERS ET L'ACCESSIBILITE – tranche 1 « Rue du Souvenir – Rue de la Foulquière »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'amélioration de la voirie en centre bourg proposé par ECR Environnement pour la tranche 1 « Rue du Souvenir – Rue de la Foulquière ».

Le maître d'œuvre a détaillé le coût du projet comme suit :

Rue	Voirie	Eaux pluviales	Total
Rue de la Foulquière	30 195.00 €	11 598.00 €	41 793.00 €
Rue du Souvenir	65 575.00 €	21 263.00 €	86 838.00 €
Honoraires	7 800.00 €	3 000.00 €	10 800.00 €
Total	103 570.00 €	35 861.00 €	139 431.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le projet d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers et l'accessibilité tranche 1 « Rue du Souvenir - Rue de la Foulquière ».
- **valide** le montant des honoraires du maître d'œuvre ECR Environnement
- **mandate** M. Le Maire pour signer les actes d'engagement et tout document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 63-2017 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA VOIRIE EN CENTRE BOURG POUR LA SECURITE DES USAGERS ET L'ACCESSIBILITE – tranche 1 « Rue du Souvenir – Rue de la Foulquière »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes a mis en place un fond de concours destiné à aider les communes dans le cadre d'aménagement de sécurité dans et près des centres bourgs. Dans le cadre de l'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers et l'accessibilité, la commune peut prétendre à cette subvention.

Pour l'année 2015, une enveloppe est restante pour un montant de 19 877 €.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **sollicite**, auprès de la Communauté de Communes, l'attribution du fonds de concours de l'année 2015 pour les travaux d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers et l'accessibilité.
- **mandate** M. Le Maire pour déposer la demande auprès de la Communauté de Communes et signer tout document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 64-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECCTE BRETAGNE AU TITRE DU FISAC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la DIRECCTE Bretagne au titre du FISAC, pour l'accompagnement de la dynamisation du commerce de proximité en milieu rural dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en commerce boulangerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **sollicite** une subvention auprès de la de la DIRECCTE Bretagne au titre du FISAC pour l'accompagnement de la dynamisation du commerce de proximité en milieu rural dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en commerce boulangerie.
- **mandate** M. Le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention.

DÉLIBÉRATION N° 65-2017 : Création aire de service de Montrou

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal les problèmes liés au stationnement des poids lourds provenant principalement de la RN137.

Monsieur le maire doit intervenir régulièrement soit à la demande des riverains, soit des gérants des deux restaurants situés de part et d'autre de la rue de Rennes au niveau de l'entrée principale du bourg, pour régler les conflits engendrés par les stationnements gênants des poids lourds, soit pour les conflits de personnes pour les mêmes raisons.

Le domaine public est régulièrement occupé de manière illégale et la commune doit barricader le moindre trottoir ou espace libre pour éviter le stationnement anarchique.

La commune, la communauté de communes et le département ont réalisé un arrêt de connexion intermodale à proximité des sorties et entrées de la RN137, et là aussi, commencent à s'y stationner les poids lourds.

- **Le maire fait le constat suivant :**

- Que La commune de Poligné offrant des facilités de restauration du fait de ses accès et possibilité de restauration, voit tous les soirs en semaine un nombre important de poids lourds se stationner sur son domaine.
- Que La RN137 ne dispose pas des équipements nécessaires en matière de structure d'accueil des poids lourds.
- Qu'une réserve foncière importante destinée à la création d'une aire de service et de repos sur la commune de Poligné au niveau du hameau de Montrou a été retenue et validée lors de l'enquête d'utilité publique en 2005.
- Que Lors de l'élaboration du PLU applicable en novembre 2015, les services de l'État ont demandé que cette emprise foncière soit maintenue pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention :

- **demande** que ce projet de création d'aire de service et de repos soit mis à exécution dans les meilleurs délais.

Que si tel n'était pas le cas, il serait demandé dans la cadre de l'élaboration en cours du PLUI Bretagne Porte de Loire Communauté, le projet soit retiré des documents fonciers d'urbanisme et que cette réserve foncière soit retirée.

Qu'une copie de cette délibération soit envoyée au service en charge du PLUI au sein de la Communauté de Commune Bretagne Porte de Loire Communauté afin de prendre en compte la demande des élus de la commune de Poligné.